

## Verbatim du conseil municipal d'Ortaffa du mardi 21/02/2023 Retranscription de l'enregistrement audio

*\*Présents : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Danielle Figuères, André Girbal, Mélanie Grolet (Diaz), Louis Klee, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Pierre Ortal, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny.*

*\*DGS : Marie Giné*

*\*Absents excusés : 0*

Raymond Pla indique que la séance est enregistrée. Il demande à la DGS, Marie Giné, de faire l'appel. Elle confirme que le quorum est atteint.

### **(0mn53s) Approbation du PV du CM du 01/02/23**

Raymond Pla passe à l'approbation du PV du CM du 01/02/23. Il précise que tout le monde a reçu le PV rédigé par le secrétaire de séance et la mairie d'Ortaffa, ainsi que les minutes du groupe DMO. Il demande si les conseillers ont des observations à faire ou pas.

Pierre Ortal précise qu'il s'agit des minutes de l'enregistrement audio fait par le groupe DMO. Il rappelle que le groupe DMO avait demandé que la copie de l'enregistrement réalisé par la mairie ainsi que sa retranscription soient communiquées aux conseillers avant de voter l'approbation de ce PV. Chose qui n'a pas été faite.

Raymond Pla répond « Nous le transmettrons ».

Pierre Ortal demande pourquoi le nom de tous les votants et la désignation de leur vote ne sont-ils pas mentionnés.

Raymond Pla répond qu'apparemment ils y étaient notés.

Amélie Delmas précise que pour les délibérations il n'y avait que les noms des votes Contre et Abstentions et que donc par déduction les autres avaient voté Pour.

Raymond Pla explique qu'en principe doivent être mentionnés tous les noms des participants au vote et ensuite précisés ceux qui ont voté *contre* et ceux qui ont voté *pour*.

Louis Klee indique que ce n'est pas le cas dans le PV. Quand c'est un vote *contre* il y a le nom des personnes et quand c'est *pour* il y a le nombre de personnes.

Raymond Pla explique qu'il faut en déduire que c'est tout le reste des votants.

Louis Klee demande que la logique soit la même pour tout le monde.

Raymond est d'accord : « c'est noté »

Pierre Ortal demande à Michel Barcelo, secrétaire de séance du CM du 01/02/23, s'il a pu vérifier que les informations inscrites dans le PV, sont bien conformes à la réalité des débats enregistrés par la mairie.

Raymond répond qu'il n'y a pas de soucis et précise : « Nos enregistrements sont les vôtres ».

Pierre Ortal demande donc à Michel Barcelo pourquoi il manque des informations dans le PV et que certaines soient erronées telles que :

- L'absence répétée de Mme Grolet dans les précédents CM.  
Mme Grolet répond qu'elle a été absente 3 fois . Qu'elle avait d'autres obligations. Si on le comprend tant mieux, si on ne le comprend pas tant pis.
- Les discussions sur l'approbation des PV des séances du 15/11/2022 et du 19/12/2022, notamment le recours gracieux concernant le retrait en vue de révision envoyé par le groupe DMO.

Michel Barcelo fait remarquer que nous avons oublié de nommer un secrétaire de séance pour le CM de ce jour. Il demande combien de CM avons-nous eu depuis le début du mandat ? Il explique qu'il a donné des informations et qu'il n'a pas rédigé l'intégralité du PV parce qu'il y a des éléments techniques très précis. Il explique qu'il lui paraissait logique de ne pas citer tout les noms des votants parce qu'à partir du moment où on citait les *contre*, par déduction on devait savoir le vote des autres. Il confirme qu'ils rectifieront à l'avenir ce genre de choses.

Louis Klee demande à Michel Barcelo s'il peut lui poser une question.

Raymond Pla rappelle à Louis Klee qu'avant de prendre la parole il faut demander au maire s'il peut le faire tel qu'il apparaît dans le règlement.

Louis Klee demande où est ce règlement.

Raymond Pla répond que tout le monde le connaît et qu'il a été validé au début du mandat.

Pierre Ortal s'étonne : « Ah bon ? Peut on l'avoir ? »

Louis Klee demande à Michel Barcelo s'il va signer un PV qu'il n'a pas entièrement rédigé.

Michel Barcelo répond qu'il a rédigé son PV qu'il l'a soumis à la correction de la mairie. Comme tous les secrétaires de séance.

Louis Klee rappelle que les PV sont des documents juridiques d'où l'importance qu'ils soient précis. C'est ce que nous avons rappelé dans notre recours gracieux. Il est donc extrêmement important que le secrétaire de séance valide ce PV.

Michel Barcelo confirme qu'il a validé entièrement ce PV.

Pierre Ortal lui demande si selon lui ce PV permet d'établir et de conserver la mémoire du déroulement de la séance, les discussions, débats, interruptions de séance, décisions ....

Michel Barcelo confirme.

Pierre Ortal demande pourquoi alors les questions posées lors des discussions par les membres du groupe DMO ont-elles été censurées. Notamment celles concernant les explications demandées à Marie-Pierre Sadourny sur le délit de cavalerie budgétaire.

Michel Barcelo répond : « Censurer c'est ton appréciation personnelle, ou celle qui motive ta position ».

Pierre Ortal redemande si ces sujets sont présents ou pas dans le PV ?

Michel Barcelo ne répond pas à la question et explique que nous sommes dans un CM qui est censé régir les affaires de la commune. Il regrette que nous passions notre temps sur les délibérations, les corrections. « Il serait temps qu'on se mette au travail. On va mesurer le temps imparti pendant ce CM et mesurer le temps alloué à tous les reproches, manquements, corrections... » Il est dégoûté de participer à de tels CM.

Louis Klee répète que le PV étant un document juridique, il est important que tout le monde puisse se reconnaître dans ce PV. Sinon il y a un problème de démocratie. « Nous perdrons moins de temps si dès le départ ces PV étaient sincères et qu'il n'avait pas de graves manquements à la sincérité du rapport des propos qui y sont faits. »

Amélie Delmas explique qu'il est difficile d'intégrer des propos quand ils sont un petit peu hors sujet ou déviés par rapport à la délibération originale.

Pierre Ortal répond que le résumé des discussions ne doit pas être limité à l'objet d'une délibération. Quand on en vient à parler des pratiques de cavalerie budgétaire, c'est tout à fait en rapport avec la gestion de la commune. Tous ces points ont disparu du PV.

Amélie Delmas précise qu'il fallait les mettre à l'ordre du jour dans les sujets à délibérer et à discuter.

Pierre Ortal rappelle que cela faisait partie de la discussion.

Louis Klee explique qu'on ne peut pas couper le contenu d'une discussion.

Danielle Figuères indique qu'il a été précisé dans le PV que le plan de financement de l'extension de l'école maternelle est annexé à la délibération. Or ce n'est pas le cas. Le plan de financement n'a pas été fourni.

Raymond Pla confirme et précise que ce document est consultable à tout moment en mairie.

Danielle Figuères répond : « Dans ce cas n'indiquez pas dans le PV qu'il est joint alors que ce n'est pas le cas »

Raymond Pla conclut : « Très bien. On le note »

Pierre Ortal rappelle que le plan de financement faisait partie d'une des questions de DMO. Nous avons demandé quelle était la part de l'emprunt, des subventions et de l'autofinancement dans ce projet. Nous avons demandé l'assurance que les emprunts et les subventions liés à cet investissement ne soient pas utilisés pour d'autres dépenses et pour éviter que les pratiques de cavalerie budgétaire évoquées par Marie-Pierre Sadourny sur les précédents mandats, ne se reproduisent.

Il précise que le groupe DMO a demandé que ce sujet soit traité au CM avec un tableau récapitulatif de l'ensemble des projets d'investissements comprenant leur plan de financement

Louis Klee indique que sur le sujet de la distribution des colis aux aînés, Raymond Pla lui reprochait de ne pas l'avoir prévenu, puisque lui Raymond Pla n'était pas au courant du problème de DLC dépassée du pain d'épice offert. En réalité Louis Klee a la copie d'un mail envoyé par une habitante d'Ortaffa qui signalait au maire ce problème bien avant même que Mme Giné ne l'ait prévenu. Le maire était donc bien au courant.

Raymond Pla répond qu'il n'a reçu aucun courrier directement chez lui. Raymond Pla répète les propos que lui dicte Marie Giné : « Par contre tu m'accuses d'avoir reçu une information et que je ne l'ai par traitée. Ça il faut que tu me le prouves »

Pierre Ortal lui répond qu'il ne doit pas déformer les dires de Louis Klee. Louis Klee a juste précisé que sa responsabilité avait été mise en cause dans le PV. Il souligne qu'ils ont supprimé dans le résumé des échanges la réponse donnée par Louis Klee.

Louis Klee confirme que sa réponse a bien été censurée.

**(17mn55)** Rémy David indique que, sans vouloir dire de mal de l'habitante (*NDLR qui a informé la mairie et Louis Klee du problème du pain d'épice*), il est capable lui aussi de faire et d'envoyer un faux mail.

Pierre Ortal lui répond qu'on prend bien note que faire un « faux » est une pratique acceptable pour lui.

Michel Barcelo revient sur la précision du PV. Il parle de ses faibles compétences et son petit niveau. Il trouve le CM tellement long et tellement varié sur des sujets qui ont, selon lui, pas grand chose à voir avec la vie municipale, qu'il n'est pas possible, compte tenu de son petit niveau d'intégrer dans le PV des détails qui n'ont pas d'importance. Notamment la réponse de Louis Klee. Michel Barcelo explique à nouveau que la DLC n'est pas une date périmée mais une erreur du fabricant. Selon lui il s'agit d'un détail de chamaillerie entre les personnes et des règlements de compte contre un maire qui a fait 40 ans de mandat en étant à chaque fois élu. Il pose la question : « Quand on parle de délit, qui est en prison en ce moment ? ».

Pierre Ortal lui répond qu'il est au même niveau que lui. Il n'arrive pas à comprendre l'interprétation qu'il fait.

Michel Barcelo prétend qu'il y a des accusations portées.

Pierre Ortal répond qu'il n'y en a pas. Juste des questions.

Michel Barcelo dit que le CM et la population ont eu le verbatim rédigé par DMO, qui les informe sur l'appréciation des choses par le groupe DMO. Nous allons nous aussi demander la retranscription des enregistrements réalisés par la mairie comme ça nous pourrions les comparer.

Pierre Ortal l'encourage à le faire. Ça serait mieux et plus précis. Il désapprouve que Michel Barcelo accepte qu'il soit écrit dans le PV qu'il a validé les accusations du maire sur la prétendue responsabilité de Louis Klee dans « l'affaire du pain d'épices », mais « qu'en revanche il accepte que la réponse de Louis Klee à ces accusations ne soit pas écrite. « ça nous ne l'acceptons pas ! Quant au délit auquel fait référence Louis Klee, c'est Marie-Pierre Sadourny qui a parlé de cavalerie, personne d'autre. Et en effet c'est un délit. Donc évidemment le groupe DMO demande des explications sur ce sujet ».

Louis Klee précise que le PV doit être une synthèse sincère dans laquelle on doit retrouver les éléments évoqués de part et d'autre. On ne peut pas systématiquement censurer les propos de l'opposition.

Michel Barcelo est d'accord, mais lit la définition du mot censure : « un retrait volontaire ». Est-ce que volontairement, moi j'ai retiré vos propos ? C'est une accusation là.

Louis Klee répond qu'il ne sait pas.

Pierre Ortal lui rappelle qu'il a reçu toutes les observations du groupe DMO sur le projet de PV. Il lui demande si, volontairement, il a remis dans son projet de PV les éléments manquants.

Michel Barcelo dit que quand il avait reçu les minutes, il avait envoyé à la mairie son projet de PV, et que celle l'avait diffusé.

Marie-Pierre Pineau intervient sur le sujet de censure et demande à Louis Klee : « Ce que je dis est la stricte vérité, tout le monde est témoin, quand j'ai pris la parole dans un conseil, où est-ce que c'est noté les insultes que vous m'avez dites ? »

Pierre Ortal demande qu'elle précise de quelles insultes il s'agit.

Marie-Pierre Pineau exprime son ressenti, qu'à chaque fois qu'elle prend la parole, elle se sent dénigrée comme si elle était incapable de s'exprimer. « Où est ce que c'est noté dans votre PV ? »  
(NDLR : cf minute CM du 15/11/22 page 14)

Michel Barcelo : « C'est lamentable de voir un cirque pareil ».

Marie-Pierre Pineau dit que les PV ne conviendront jamais au groupe DMO « pour chaque mot, chaque formule vous aurez quelque chose à redire ».

Louis Klee répond que non.

Raymond Pla met un terme à l'échange et passe aux voix le compte rendu proposé par Michel Barcelo et le secrétariat de la mairie.

*4 CONTRE : Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

*10 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny*

### **(24mn28s) Election du secrétaire de séance**

Raymond Pla remercie pour cette majorité et passe à l'élection du secrétaire de séance et propose la candidature de Vanessa Lebreton.

Louis Klee réitère la demande qu'il soit désigné 2 secrétaires de séance.

Rémy David rappelle que l'art L 21 2115 dit que le CM décide s'il y a 1 ou plusieurs secrétaires de séance- vote à la majorité.

Louis Klee confirme.

Danielle Figuères rappelle que c'est pour cette raison qu'il faut proposer cette possibilité.

Rémy David demande si c'est utile, si chaque fois le vote est pareil.

Raymond Pla passe au vote pour 1 secrétaire de séance

*4 CONTRE : Danielle Figuères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

*10 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Mélanie Grolet (Diaz), Amélie Delmas, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny*

Vanessa Lebreton est donc élue démocratiquement secrétaire de séance.

Michel Barcelo demande : « S'il y avait 2 secrétaires de séance, il y aurait 2 PV ? ».

Louis Klee répond que non. Il y aurait un seul PV discuté et coordonné entre les deux secrétaires. Ça permettrait de gagner du temps. « C'est la raison pour laquelle nous faisons un verbatim censé traduire ce qui a été dit »

( **26mn21** ) Raymond Pla passe aux questions écrites par le groupe DMO le 09/02/23 dans le délai imparti qui seront traitées à la fin du conseil municipal excepté la 1ère question qui est inscrite à l'ODJ qui concerne l'abrogation des délibérations N°2022-58 et N°2022-59, portant sur la cession de parcelles communales «COURT DE TENNIS» et «ANCIENNE USINE DE TEXTILE».

### **Abrogation de la délibération n°2022-58 portant sur la cession de parcelle communales dites « Court de tennis »**

Raymond Pla lit l'extrait du registre de délibération n°2023-07 envoyé avec la convocation.

Danielle Figuères demande pourquoi il s'agit d'une abrogation et pas d'un retrait ?

Marie Gine et Raymond Pla répondent que c'est l'avocat et c'est le terme qu'il faut utiliser.

Pierre Ortal demande quelle est la différence entre ces 2 termes.

Raymond Pla répond que n'étant pas juriste il ne sait pas.

Pierre Ortal lui répond qu'il sait quand même ce qu'il fait délibérer.

Louis Klee explique qu'il y a une grosse différence entre retrait et abrogation.

Raymond Pla répond que c'est abrogation parce que l'avocat et les services de l'état l'ont décidé.

Louis Klee demande au groupe majoritaire s'ils connaissent la différence entre retrait et abrogation.

N'ayant pas de réponse, il explique que le retrait signifie qu'on annule une décision juridique dans le passé comme dans le futur. C'est à dire qu'elle n'existe plus. C'est ce qui a été fait au précédent CM.

L'abrogation ne supprime pas l'existence de cette décision dans le passé. Elle la rend caduque pour l'avenir mais pas pour le passé. C'est donc très différent du retrait. Cela peut vouloir dire que le lotisseur ou l'aménageur peut considérer, si un compromis a été signé, qu'il peut demander des dommages et intérêts.

Un avocat peut en effet conseiller d'utiliser ce terme, mais un avocat consulté par le groupe DMO conseille de proposer un retrait plutôt qu'une abrogation.

Raymond Pla demande s'il y a d'autres remarques.

Michel Barcelo vient de regarder la définition d'abrogation : « rendre nul et casser ».

Pierre Ortal demande s'il y a eu des actes signés suite à cette délibération ?

Raymond Pla précise qu'aucun acte n'a été signé puisque l'acte de cession était en cours de rédaction. Nous ne l'avons pas signé et c'est pour cela que nous avons utilisé le mot abrogation.

Louis Klee trouve la réponse très bien et demande que cette explication soit inscrite au PV.

Raymond Pla préjuge : « comme vous ne nous faites pas confiance, vous trouverez toujours quelque chose à redire ».

Pierre Ortal lui demande de ne pas détourner la conversation, et redemande qu'il soit sûr que les explications données par Raymond Pla soient bien inscrites au PV.

Raymond répond que s'il doit répéter publiquement ce qu'il vient de dire, il le fera et ce sera inscrit au PV.

Marie-Pierre Pineau rappelle que c'est enregistré.

Raymond Pla passe au vote.

*Vote POUR à l'unanimité.*

*Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Danielle Figuères, André Girbal, Mélanie Grolet (Diaz), Louis Klee, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Pierre Ortal, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny.*

### **(39mn36) Abrogation de la délibération n°2022-59 portant sur la cession de parcelles communales dites « Ancienne usine de textile »**

Raymond Pla demande en regardant le groupe DMO s'il doit relire toute la délibération parce que c'est exactement la même rédaction que la précédente.

Pierre Ortal répond que pour lui ce n'est pas nécessaire et demande au maire si cette question ne s'adresse qu'au groupe DMO.

Raymond Pla répond que cette question s'adresse à tout le conseil municipal mais comme d'habitude vous êtes contre, je vous regarde.

Le groupe majoritaire s'amuse de cette réflexion.

Pierre Ortal répond que maintenant il y a confirmation qu'il n'y a pas eu de promesses de vente qui ont été signées.

Louis Klee répète qu'il s'est engagé sur cela.

Raymond Pla confirme qu'il s'est engagé.

Louis Klee lui fait noter que le groupe DMO ne cherche pas à bloquer le mécanisme puisqu'on vote. Simplement on veut avoir des explications.

Raymond Pla le remercie et puisque que tout le monde est d'accord, il ne donne pas lecture de cette délibération parce que c'est uniquement les numéros de parcelles qui changent. Tout le reste est identique. Il passe au vote

*Vote POUR à l'unanimité.*

*Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Danielle Figuères, André Girbal, Mélanie Grolet (Diaz), Louis Klee, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Pierre Ortal, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny.*

### **(41mn23) Délibération autorisant l'adhésion de la collectivité affiliée au CDG66 à la médiation préalable obligatoire (MPO).**

Raymond Pla lit l'extrait du registre de délibérations n°2023-09 envoyé avec la convocation et passe au vote.

*Vote POUR à l'unanimité.*

*Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Danielle Figuères, André Girbal, Mélanie Grolet (Diaz), Louis Klee, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Pierre Ortal, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny.*

### **(46mn) Modification des statuts de la CCACVI**

Raymond Pla lit l'extrait du registre de délibérations n°2023-10 envoyé avec la convocation et il demande s'il y a des questions, puis passe au vote.

*Vote POUR à l'unanimité.*

*Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Danielle Figuères, André Girbal, Mélanie Grolet (Diaz), Louis Klee, Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Pierre Ortal, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny.*

### **(52mn32) Protection fonctionnelle des élus(es)**

Raymond Pla lit l'extrait du registre de délibérations n°2023-11 envoyé avec la convocation. Il demande s'il y a des questions et remarques à faire sur ce sujet

Danielle Figueres demande quel est l' élu qui a fait la demande de protection fonctionnelle et pour quelle raison. Elle précise que nous ne pouvons pas décider que la commune prenne en charge les frais d'avocats et les dommages et intérêts sans savoir de quoi il s'agit.

Raymond Pla demande à Marie-Pierre Sadourny de répondre.

**(54mn24)** Marie-Pierre Sadourny déclare : « J'ai demandé la protection fonctionnelle à la mairie parce que j'ai été, à la fin du CM le 01/02/23, avec force et violence, insultée, bafouée, humiliée. Je considère que des propos déplacés n'avaient pas lieu d'être là. J'ai gardé mon sang froid. J'ai été digne. Je trouvais ce jour là qu'il y avait beaucoup plus de dignité dans la rue que dans cette salle. Pour autant je suis une femme honorable et respectable. Jamais je ne me laisserai traiter comme ça. J'ai demandé la protection fonctionnelle. »

Louis Klee demande ce qu'il en est d'un point de vue juridique.

Marie-Pierre Sadourny répond qu'elle a demandé la protection fonctionnelle de la mairie parce qu'elle considère que, à travers sa fonction d'élue, pas la peine de parler d'adjoint, elle a été prise à partie. Elle précise : « Je suis élue depuis plus de 20 ans dans une autre commune, jamais, et pourtant cette commune a été citée dans la presse pour des faits gravissimes, qui ont même engendré la mort d'un homme, d'un maire, jamais des propos comme cela ne m'ont été tenus ».



Pierre Ortal : « C'est-à-dire ? Quels propos ? C'est important qu'on sache ? ».

Marie-Pierre Sadourny : « Vous y étiez quand ça c'est passé. La salle était presque pleine ».

Pierre Ortal : « Justement, dis nous quoi ? ».

Marie-Pierre Sadourny : « Vous y étiez . Vous savez très bien qui a parlé ».

Pierre Ortal : « Non ».

Louis Klee : « On n'est pas dans quelque chose de juridique là ».

Marie-Pierre Sadourny : « On y est parce que moi j'ai porté plainte ».

Pierre Ortal : « Très bien. Contre qui ? »

Marie-Pierre Sadourny : « D'abord c'est la 2<sup>ème</sup> plainte que je porte.»

Pierre Ortal : « Contre qui ? ».

Marie-Pierre Sadourny : « Je n'ai rien à cacher. La première, c'est parce que nous avons reçu en mairie une lettre anonyme avec l'article de presse de l'Indépendant qui relatait le CM d'Ortaffa. Cette lettre est arrivée à la mairie avec des annotations très graves sur le maire et humiliantes sur moi. Je ne dirais pas ce qui a été dit sur moi. Écrit avec un normographe. A partir de ce moment-là, nous en avons parlé, on s'est dit qu'il y avait un glissement. Que ce n'était plus acceptable. Moi je suis fière d'être élue pour défendre la commune et ses intérêts. Me faire traiter par une lettre anonyme, des menaces, des insultes en Conseil Municipal, pour moi la limite est franchie. Je m'arrêteraï là. L'affaire maintenant est en justice. La plainte est déposée. Vous avez l'information et je n'irai pas plus loin ».

Pierre Ortal : « Donc tu parles de plaintes. Tu nous apprends ces nouvelles ».

Marie-Pierre Sadourny : « La première plainte c'est le 5 janvier, début janvier, la seconde après le CM ».

Pierre Ortal : « Donc tu fais le lien entre ces 2 actions ».

Marie-Pierre Sadourny : « Et je ferai plus tard le lien avec autre chose. L'affaire est dans les mains de la gendarmerie et du procureur. Je n'en dirais pas plus ».

Pierre Ortal : « On nous demande délibérer sur la protection à apporter à un... »

Marie-Pierre Sadourny le coupe : « Je ne suis pas la seule ».

Pierre Ortal : « Absolument. Il y a Julie Ballaneda aussi qui a demandé cette protection là. Il est donc intéressant de voir de quelle manière cette protection peut être attribuée ».

Louis Klee : « Elle a reçu aussi des lettres anonymes et des menaces » .

Raymond Pla : « Je n'ai pas de demande ».

Pierre Ortal : « Enfin, elle nous l'a envoyé ... Nous avons tous reçus le courrier de Julie qui nous faisait part qu'elle avait reçu des menaces, des lettres d'injures, de calomnies. Est-ce que quelqu'un était au courant de cette affaire avant ? »

Marie Giné dit que nous avons pas à parler de cela. Là il faut...

Raymond Pla : « Concernant cette deuxième personne »

Pierre Ortal : « Cette personne elle s'appelle Julie Ballaneda. Tu peux la nommer ».

Raymond Pla : « Moi je ne la citerai pas. Je n'ai pas à la citer publiquement. Et je respecte le règlement. Cette personne nous a fait une demande de protection fonctionnelle. Le maire se doit de porter la protection fonctionnelle à l'ensemble des élus. C'est un devoir. A partir du moment que j'ai des personnes qui le demandent, et concernant la personne que tu viens de citer, sache qu'elle fait l'objet d'une étude juridique et qu'une réponse lui sera faite dans les délais qui sont réglementaires. »

Pierre Ortal : « La réponse, c'est au conseil municipal de la faire ».

Raymond Pla : « La réponse à ce courrier, non. Aujourd'hui nous devons porter la protection fonctionnelle à l'ensemble des élus ».

Louis Klee : « Non »

Raymond Pla : « Il y a 2 élus qui me l'ont demandé, mais n'importe quel élu se doit d'être protégé ».

Marie-Pierre Sadourny : « 3 ».

Raymond Pla : « Pardon, 3 élus».

Louis Klee : « Il y a encore un autre élu qui a demandé la protection ? »

Raymond Pla : « 3 ».

Louis Klee : « A un moment donné, il faut mettre les choses sur la table ».

Pierre Ortal : « Il faut qu'on sache ».

Louis Klee : « Quel est le 3<sup>ème</sup> ? »

Raymond Pla refuse de citer les noms publiquement.

Louis Klee : « Je ne comprends rien. Là, nous sommes dans un cauchemar juridique ».

Marie-Pierre Pineau : « Puisqu'il y a une enquête, ils n'ont pas à dire quoi que ce soit ».

Louis Klee lit un extrait de la réglementation « Le maire ne peut en aucun cas faire obstacle à l'exercice de cette compétence en refusant notamment d'inscrire à l'ordre du jour une demande à cet égard ».

Raymond Pla : « Je l'ai fait ».

Louis Klee précise : « Les élus demandeurs, là on est déjà dans le faux, ma chère Marie-Pierre, les élus demandeurs de la protection ne doivent participer à aucune délibération portant sur leur demande sous peine de commettre des délits de prise illégale d'intérêt ou de détournement de fond public. Je suis stupéfait de voir les dérives ».

Marie-Pierre Sadourny : « Il n'y a aucune dérive ».

Raymond Pla : « Il ne faut pas tout mélanger. Moi, j'ai inscrit dans l'ODJ la protection fonctionnelle des élus ».

Pierre Ortal corrige : « D'un élu ».

Marie-Pierre Sadourny et Raymond Pla : « Non ».

Raymond Pla : « C'est écrit protection fonctionnelle des élus parce que c'est un devoir ».

Pierre Ortal : « Au cas par cas ».

Raymond Pla : « Non ».

Marie-Pierre Pineau : « Non, ce n'est pas au cas par cas. C'est des élus ».

Pierre Ortal : « Mais si. C'est au cas par cas. C'est à l' élu de faire ou pas la demande. Julie Ballaneda a fait sa demande. Tu inscries dans ton exposé qu'un élu a fait la demande ».

Raymond Pla : « Non c'est faux ».

Pierre Ortal : « Ah bon ? C'est écrit les membres du CM sont informés qu'un élu a sollicité la protection ».

Louis Klee lit l'extrait du registre municipal qu'a lu Raymond Pla : « Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'un élu a sollicité la protection fonctionnelle de la Commune ».

Raymond Pla : « Ça c'est normal. Dans la délibération. Mais dans l'ordre du jour j'ai marqué la protection fonctionnelle des élus. »

Pierre Ortal essaie de finir son argumentation : « Je note que nous venons tous d'être informés que Marie-Pierre Sadourny a été agressée verbalement, injuriée, comme tout ce que tu as pu dire ».

Marie-Pierre Sadourny : « Tu le sais bien ».

Pierre Ortal : « Non je ne le savais pas. Tu peux le mettre en doute. Et je ne savais pas non plus que tu avais reçu des lettres de menaces. Par contre ce que l'on sait tous maintenant c'est que Julie Ballaneda en avait reçu avant ».

Pierre Ortal demande si d'autres personnes ont reçu une lettre.

Raymond Pla le coup : « Mais ce ne vous regarde pas. Moi quand j'ai reçu une lettre... ».

Louis Klee : « Nous avons reçu une lettre ».

**(1h04mn18)** Pierre Ortal : « Il se trouve que tout le groupe DMO, tous les opposants, ont reçu des lettres anonymes désignant Julie Ballaneda ». Il demande aux membres du groupe majoritaire s'ils ont aussi reçu des lettres anonymes désignant Julie Ballaneda ».

Marie Giné acquiesce.

Raymond Pla confirme qu'il a reçu personnellement une lettre.

Pierre Ortal demande si au moins ils ont pris la peine d'appeler Julie Ballaneda.

Raymond Pla : « Alors là .... »

Pierre Ortal : « Vous avez une élue qui demande de l'aide et à être protégée. Est-ce que quelqu'un ici a pris la peine de l'appeler pour savoir de quoi il s'agissait avant de juger ? de savoir s'il est utile ou pas de lui accorder la protection fonctionnelle ? Sachant que tu as été informé, ou Marie Giné ... »

Pierre Ortal rappelle qu'elle est un agent public.

Marie Giné confirme.

Pierre Ortal : « Donc vous êtes au courant qu'une des élues... ».

Mairie Pierre Pineau : « Elle n'est plus élue ».

Louis Klee : « Ça ne change rien au problème ».

Pierre Ortal finit son propos : « Une élue est menacée, a été amenée à démissionner »

Maire Giné : « Non je n'étais pas au courant de ça. Attention à ce que vous dites. »

Pierre Ortal : « Je finis mon propos, vous venez de nous dire que vous avez eu comme nous... »

Raymond Pla le coupe : « Non ce n'est pas la même lettre ».

Pierre Ortal veut finir sa phrase : « Vous n'appelez pas ... ? »

Marie Giné le coupe : « Vous ne savez pas ce que j'ai fait dans le cadre de mes fonctions. Vous portez des accusations sans savoir. »

Pierre Ortal : « Je ne porte aucune accusation. Que vous vous sentiez accusée c'est votre manière de déduire les choses ».

Marie Giné : « Pas du tout »

Pierre Ortal : « Ce que je comprends, c'est que vous êtes au courant que le maire a reçu des lettres anonymes sur Julie Ballaneda. Franchement, compte tenu du contenu de la lettre et de sa démission auparavant, il y a beaucoup de choses qui se coordonnent. Mais mettons que ce ne soit pas la même lettre. Nous, ce qu'on a fait, c'est d'aller à la gendarmerie. Parce que quand on reçoit ce type de lettre on se pose aussi beaucoup de questions. C'est quand même très intéressant de constater qu'ici tout le monde semble offusqué de ça, mais pas que le maire soit au courant de tout et ne nous réunit pas pour parler de ce problème. A aucun moment depuis les premières lettres reçues ? Je trouve ça incroyable. »

Raymond Pla : « Il y a une procédure à ce sujet en cours. Je n'ai pas le droit de répondre à ces questions ».

Pierre Ortal : « Vous êtes obligés dénoncer un fait de ce type en vertu de l'article 40 du CPP »

Marie Giné : « Mais vous ne savez pas ce qu'on a fait ».

Pierre Ortal : « Je vous pose la question. L'avez-vous fait en temps et en heure ? ».

Marie Giné : « mais vous ne savez pas ce qu'on a fait ni auprès de qui ».

Pierre Ortal : « Donc vous l'avez fait. C'est parfait, l'enquête est en cours et elle aboutira certainement à des choses qui seront probantes. C'est incroyable que nous n'ayons pas eu cette conversation plus tôt. »

Louis Klee : « Je trouve profondément choquant que si quelqu'un a reçu de véritables menaces par écrit, on ne tienne même pas compte de sa demande. Je considère, Marie-Pierre, que ce que tu fais est simplement un contre-feu par rapport à cette situation ».

Marie Giné : « Quelle honte ».

Raymond Pla et Marie-Pierre Sadourny s'offusquent.

Marie-Pierre Pineau : « C'est vraiment abusé . Tu dépasses les bornes là ».

Louis Klee : « Parce que, si je comprends bien, tu déposes plainte pour des propos vifs qui auraient pu être échangés à la fin d'un CM, c'est tout. Ça n'a rien à voir avec les menaces qu'a reçues Julie Ballaneda ».

Amélie Delmas : « On est tous des êtres humains. Une attaque quelle qu'elle soit, on peut être d'un bord ou de l'autre, on peut être d'accord ou pas d'accord, on n'a pas à subir cela ».

Louis Klee : « On est tout à fait d'accord avec toi. »

Amélie Delmas : « Il y a un problème. On le dénonce. Il y a plusieurs élus qui se sentent menacés. Ils réclament le droit à cette protection. »

Louis Klee : « Pourquoi exclure Julie alors ? »

Raymond Pla : « Moi je ne l'exclus pas. C'est elle qui s'est exclue »

Mélanie Grolet : « Il n'a jamais été question de l'exclure ».

Louis Klee : « Julie a demandé une protection fonctionnelle. Est-ce qu'on va voter sur cette demande de Julie ou pas ? »

Raymond Pla : « Mais nous votons la protection fonctionnelle des élus. Pas d'un tel ou d'une telle ».

Pierre Ortal précise que la rédaction de la délibération est fautive, car il est inscrit que cette demande vient d'un élu qui fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion des faits qui n'ont pas le caractère d'une faute professionnelle. Ce qui n'est pas la même chose que si c'est l'élu qui engage des poursuites pénales.

Il poursuit : « Maintenant on comprend que ça vient à la base d'un ressenti ou de faits qu'a pu dénoncer Marie-Pierre Sadourny ».

Il répond à Amélie Delmas : « Ça va dans ton sens Amélie, je regrette que quand il y a des faits de ce type, la moindre des choses serait de les atténuer. Pour que des gens se sentent menacés autour de cette table, même à la fin d'un CM, Marie-Pierre ou nous tous, on peut se dire des choses « de sang chaud » ça ne va pas jusqu'à menacer quelqu'un. La menace de quelqu'un, c'est quand la personne dans son intégrité se sent menacée et calomniée. Quand sur des faits concrets on est mis au courant, la moindre des choses c'est d'en parler. Il y a un point au moins sur lequel nous devons être tous d'accord, c'est que ce genre de pratique ce n'est pas possible ».

Marie-Pierre Pineau hausse le ton et lit la délibération « ... la Collectivité est tenue de protéger les élus(es) ainsi que les agents contre les violences , menaces ou outrages. Ensuite, plus bas la protection fonctionnelle est demandée par un élu. Donc il y a un élu. Et si tu as bien écouté, il y a eu un deuxième puis une troisième qui a demandé la protection. Et la personne que tu parles c'est en délibération pour savoir si elle a droit à la protection. Comme ça c'est clair ? »

Pierre Ortal : « Tu vois, là, ce n'est pas moi qui suis méprisant, mais toi qui l'es. Puisque tu te réfères au texte, là on parle d'une délibération. La demande de Julie Ballaneda a été faite suite à la délibération mise à l'ODJ ».

Marie-Pierre Pineau : « Déjà on n'a pas à prononcer son nom. »

Pierre Ortal : « Ça c'est toi qui le décide. A partir du moment où elle nous écrit publiquement...».

Marie-Pierre Pineau le coupe : « Moi je ne l'ai pas reçue ».

Louis Klee : « Tu l'as reçue comme tout le monde puisque tu es dans la liste d'e-mails ».

Marie-Pierre Pineau : « Moi je ne l'ai pas reçu de mail. Je sais encore ce que je reçois ou pas ».

Pierre Ortal : « Alors désolé. Mais ne m'agresse pas Marie-Pierre ».

Marie-Pierre Pineau : « Mais c'est toi qui m'agresses ».

Pierre Ortal : « Je ne t'agresse pas du tout. Tu m'aboies dessus en étant complètement arrogante. Maintenant, ne m'agresse pas, c'est bon. Je ne voudrais pas non plus porter plainte pour agression puisqu'on en est là ».

Il reprend son propos : « Je dis juste que la protection fonctionnelle ne peut pas se traiter de manière globale mais au cas par cas. Donc là ce qu'on va voter c'est la protection de Marie-Pierre Sadourny.»

Marie Giné, Raymond Pla et Marie-Pierre Sadourny : « Non, pas du tout ».

Louis Klee veut donner une précision.

Marie-Pierre Sadourny le coupe : « Non maintenant c'est bon ! C'est au tour de Michel et de moi ».

Raymond Pla renchérit : « Maintenant ça suffit ».

Michel Barcelo déplore le cas de Julie : « je n'étais pas au courant, du moins concernant les lettres de diffamation et d'insultes qu'elle a eues. Moi je n'ai reçu que le mail qu'elle a envoyé. Mais dans la date on ne sait si c'était pendant la période de son mandat ou après ».

Pierre Ortal : « Les deux, visiblement, elle écrit pendant et après. »

Louis Klee : « Juridiquement c'est pareil ».

Michel Barcelo : « Moi je déplore cette situation. Ce que je déplore encore plus c'est ce climat délétère au sein de notre CM ».

Louis Klee : « À qui l'imputes tu ? C'est gentil de faire ce genre de déclaration comme ça... »

Michel Barcelo : « Je t'avais averti que d'aller dans ce sens ... »

Louis Klee : « Dans quel sens ? »

Michel Barcelo : « On avait eu une discussion sur ce sujet qui anime le CM. Avant on avait tous plaisir à se rencontrer. Maintenant on se regarde tous en chien de faïence. Et ça c'est le climat. La responsabilité elle incombe à qui ? Je n'en sais rien. Faites le le... la liaison. On a un climat dans ce CM qui devient délétère et dangereux. Parce que les gens reçoivent des menaces, de part et d'autre. Vous trouvez ça normal ? »

Pierre Ortal : « De part et d'autre ? c'est-à-dire ? »

Michel Barcelo : « Julie l'a bien reçue si j'ai bien compris ».

Pierre Ortal : « Mais ce n'est pas justifiable ça. On ne doit pas s'engueuler sur ce point ».

Michel Barcelo : « C'est la résultante de notre incapacité à débattre sereinement des sujets ».

Pierre Ortal répond : « A partir du moment où personne n'est au courant de ces faits, à part le maire, Marie Giné et Marie-Pierre Sadourny, qui semblent être au courant et que personne ne nous en parle ... »

Michel Barcelo : « Et toi, si demain on t'insulte dans la rue tu vas trouver ça normal ? On va faire des guerres de tranchée maintenant ? »

Pierre Ortal : « Mais je ne trouve pas ça normal. Je parle de lettres anonymes. »

Louis Klee rappelle que le droit s'impose à tout le monde et lit un extrait de la réglementation pendant que Raymond Pla essaie de l'en empêcher :

« Le droit à la protection fonctionnelle n'est ouvert aux élus qu'à partir de l'engagement de poursuites pénales à leur rencontre...»

Raymond Pla le coupe et met au vote la délibération sur la protection fonctionnelle des élus du CM d'Ortaffa.

Louis Klee lui précise qu'elle est nulle juridiquement.

Raymond Pla continue en demandant qui est contre.

Pierre Ortal insiste en lui rappelant qu'il ne peut pas le faire si la délibération est rédigée comme ça.

Raymond Pla : « Je le ferai ! »

Pierre Ortal : « Tu ne peux pas aller à l'encontre de la loi »

Raymond Pla : « Non, c'est la loi ! »

Pierre Ortal : « Ça doit être au cas par cas »

Raymond Pla : « Ce n'est pas vrai »

Danielle Figueres : « Laissons tomber. Votons et nous la ferons annuler ».

Raymond Pla : « Et bien tu la feras annuler ».

Raymond Pla passe au vote et demande qui est *contre*.

Pierre Ortal précise qu'on est *contre* la manière dont cette délibération est rédigée. Il propose que le texte réglementaire soit lu pour que tout le monde sache pourquoi il vote.

Amélie Delmas demande si ça sera notifié à la fin du texte.

Raymond Pla confirme qu'il s'agit d'une délibération pour la protection fonctionnelle des élus c'est pour l'ensemble des élus du CM et pas pour un seul élu qui en a fait la demande. « Et au fur et à mesure que nous avancerons dans le temps et dans les procédures qui sont en cours. A ce moment-là le CM sera informé. Mais aujourd'hui nous n'en sommes pas là.»

Amélie Delmas demande : « c'est à prendre dans le sens où un élu l'a demandé donc on demande une protection globale ? »

Marie-Pierre Sadourny : « Oui c'est ça ».

Raymond Pla : « Je ne peux pas que pour un élu. Je la demande pour les élus du CM ».

Louis Klee : « Ce n'est pas ce qui est écrit »

Raymond Pla : « Nous l'écrivons comme ça »

Louis Klee : « Nous ne pouvons pas voter quelque chose qui ne nous est pas présenté. On est en plein délire là. Il manque quelque chose. Tu écris que cette protection consiste principalement à prendre en charge les frais d'avocat de l'élu. Ce n'est pas seulement les charges d'avocat c'est aussi l'ensemble des dommages et intérêts que l'une ou l'autre des parties pourraient devoir payer. Et c'est à la charge de la commune. Ce texte n'est pas robuste. Il va être contesté ».

Amélie Delmas annonce que pour les communes de moins de 3500 habitants il y a une compensation prévue par l'état.

Danielle Figueres précise pour une partie seulement.

Amélie Delmas demande si la commune n'est pas obligée de prendre tout en charge.

Raymond Pla répond : « Bien sûr que non ».

Pierre Ortal : « C'est bien pour cela qu'il est demandé que le CM étudie tous les cas. Cas par cas. Ça veut dire qu'aujourd'hui si on vote sans aucune précision, il y a plusieurs faits... »

Raymond Pla l'empêche de finir : « Ça suffit. Tout le monde a compris sauf toi que la protection fonctionnelle que nous demandons ne s'adresse pas à un élu mais à tous les élus d'Ortaffa ».

Pierre Ortal : « Donc pour tout motif : pour les dommages résultant des accidents qu'ils subissent lors de l'exercice de leurs fonctions, contre les violences, menaces, outrages, aux injures et diffamations et à toute menace ou attaque dont ils pourraient être victimes du fait de leurs fonctions, mais aussi à partir de l'engagement de poursuites pénales à leur encontre. C'est pour cela que nous devons définir le motif de la protection ».

Raymond Pla : « Non c'est faux ».

Marie-Pierre Sadourny : « Non ce n'est pas ça. La délibération aujourd'hui c'est la délibération pour tout élu du CM dans le cadre de ses fonctions ».

Pierre Ortal : « Quel qu'en soit le motif ? »



Marie-Pierre Sadourny : « Oui, mais non, c'est très cadré la loi. La délibération porte sur la protection de tous les élus sans exception. Le maire m'a donné la parole je ne suis pas d'un tempérament à me cacher. Je vis depuis quelque mois des moments très difficiles qui maintenant sont en train de découler sur 2 plaintes. Ce n'est pas par gaité de cœur ni d'un coup de sang. C'est mûrement réfléchi, mûrement conseillé, mûrement accompagné. Donc moi je suis quelqu'un qui défend la noblesse de la politique. Jamais je ne permettrais que l'on tire par le bas la politique comme c'est fait actuellement. Donc j'ai porté plainte. Le maire m'a donné la parole. Je dis la raison. Il ne me l'aurait pas donnée, je me serais tue. Moi la raison je n'ai rien à cacher. Vous vous agitez, mais c'est normal. Vous devez exister, c'est normal, c'est l'opposition. Je vous parle à cœur ouvert. Franchement en 20 ans d'élue je n'ai jamais vécu cela. Je suis profondément humiliée. Je sais que ce n'est pas politiquement correct qu'il faut montrer qu'on est dur et costaud. Ce que je suis. Pour autant, je suis un être humain. Je ne suis pas venue à Ortaffa pour vivre ce que je vis. Donc j'ai pris la décision avec les conseillers que j'ai eus, de dire que maintenant ça suffit. Pour moi la ligne rouge a été débordée. Par contre, la délibération est pour l'ensemble du CM parce que des personnes du CM, elles aussi par des personnes différentes ont passé des moments un peu compliqués. D'ailleurs le vocabulaire de lynchage a été employé. On verra ça plus tard. Pour le moment la délibération ne concerne que l'ensemble des élus du CM. Quand on va rentrer dans l'action juridique avec l'avocat par rapport aux plaintes que j'ai déposées et à la protection que je demande de la commune, comme cela se passe dans toutes les communes de France, dans ce cas on délibérera précisément sur la façon. Et vous aurez tout ce que je vous ai dit plus dans le détail puisque vous aurez les dépôts de plaintes procureur et gendarmerie. Au fur et à mesure on traitera pour tous les élus concernés. Actuellement quatre élus sont concernés. »

Louis Klee : « Il y en avait un au départ, maintenant quatre ».

Marie-Pierre Sadourny : « Je rajoute Julie puisque vous avez parlé de Julie ».

Pierre Ortal confirme que Julie Ballaneda l'a demandé. Il demande quels sont les autres élus.

Marie-Pierre Sadourny : « Je ne parle que pour moi et j'assume la responsabilité et la gravité de mes paroles. Maintenant l'affaire, elle est donnée à la justice, à la police, au procureur. Moi, maintenant, je vais laisser faire. Je demande la protection parce que j'ai été attaquée, insultée dans le cadre de mes fonctions ».

Louis Klee : « Il y a quelque chose que je ne comprends pas. Il y a d'une part Raymond qui nous dit c'est une protection pour tous les élus de ce CM, et de l'autre côté il y a Marie-Pierre qui dit : moi c'est une démarche personnelle, je veux la protection ».

Marie-Pierre Sadourny : « Non ce n'est pas une démarche personnelle ».

Mélanie Grolet : « Elle ne l'a pas demandée aujourd'hui ».

Louis Klee : « Il y a télescopage entre quelque chose d'intérêt général et quelque chose d'intérêt particulier. Au-delà de ça... »

Marie-Pierre Sadourny hurle et tape sur la table : « Stop. ça suffit. Ce n'est pas un intérêt particulier, mais un intérêt général. Je défends la commune, j'ai été agressée en tant qu'élue. Tu vas tourner tourner tourner... le couper en 8 en 6 en 4... ça suffit pour ma part c'est terminé. On ne va pas plus loin c'est tout. »

Pierre Ortal stupéfait par cette réaction : « Non mais enfin... »

Brouhaha général

Raymond Pla s'énerve : « Maintenant je passe cette délibération aux voix. Qui est *contre* cette délibération telle qu'elle est présentée, qui s'adresse à l'ensemble des élus du CM d'Ortaffa. ? »

Louis Klee : « Nous ne pouvons pas consentir à ce Frankenstein juridique ! »

Raymond Pla : « Vous êtes *contre* »

Pierre Ortal : « Non. Si pour toi on est *contre* il faut qu'il soit bien précisé dans le PV que nous sommes *contre* la manière dont elle rédigée. Nous devons dire pour qui ? »

Raymond Pla : « L'ensemble des élus ».

Pierre Ortal : « Les motifs doivent être définis ».

Raymond Pla : « Ça viendra dans un deuxième temps ».

Pierre Ortal : « Là ce n'est pas écrit ».

Michel Barcelo : « On ne peut pas l'écrire ».

Louis Klee : « On ne peut pas voter ta délibération telle que tu nous la présentes ».

Michel Barcelo : « Les va tout personnels sont détachables de ce processus ».

Raymond Pla : « Bon ! Vous voulez voter ou pas ? Qui est contre ? »

Pierre Ortal : « De la manière dont tu l'as rédigé ? »

Louis Klee répète que le groupe DMO veut que dans le PV soit indiqué qu'il ne va pas voter cette délibération telle que rédigée.

Raymond relit le titre de la délibération « protection fonctionnelle des élus ».

Pierre Ortal précise que l'exposé ne dit pas la même chose. Il propose qu'ils rectifient la délibération en reprenant et respectant ce qui est inscrit dans la réglementation afin qu'il soit proposé au prochain CM pour un vote.

Raymond Pla : « Bon. Qui est *contre* ? Qui est *pour* ? Voilà. Maintenant ça suffit. La délibération est votée à 10 et 4 qui n'ont pas pris part au vote ».

Pierre Ortal : « Non. Tu as oublié de demander quelque chose. On s'abstient. »

Raymond Pla : « Ah vous vous abstenez ? »

Pierre Ortal confirme et prend note que le groupe majoritaire a pu apprécier la gravité des faits en cause et de juger des modalités appropriées pour assurer la protection.

*4 ABSTENTIONS : Danielle Fiquères, André Girbal, Louis Klee, Pierre Ortal*

*10 POUR : Mathieu Baiges, Michel Barcelo, Rémy David, Amélie Delmas, Mélanie Grolet (Diaz), Vanessa Lebreton, Xavier Lougarre, Marie-Pierre Pineau, Raymond Pla, Marie-Pierre Sadourny*

## **(1h29mn10) Traçabilité de démontage, enlèvement et destruction du préfabriqué abritant des classes installées dans la cour de l'ancienne école**

Raymond Pla passe aux questions posées par le groupe DMO et lit la 1<sup>ère</sup> question :

*Concernant le préfabriqué abritant des classes installées dans la cour de l'ancienne école, vous nous avez indiqué qu'il avait été déposé et apporté en déchetterie. Nous vous demandons de bien vouloir présenter tous les éléments permettant d'établir la traçabilité de démontage, enlèvement et destruction de cet équipement public (certificat administratif de retrait de l'inventaire et de l'état de l'actif, diagnostic obligatoire de repérage de l'amiante avant démolition, permis de démolir, factures des entreprises intervenues, bordereau de dépôt en déchetterie professionnelle et certificat de recyclage et de traitement de certains matériaux dangereux comme l'amiante).*

Raymond Pla précise que ce préfabriqué a été installé par son prédécesseur en 1981 ou 1982. Il lit une note rédigée par l'avocat : « Il n'y a eu aucune autorisation d'urbanisme pour l'installation de ce bâtiment. Du fait que notre village soit dans un secteur pas protégé nous n'avons pas à déposer un permis de démolir. Donc dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'ancienne école en médiathèque, il était devenu nécessaire de démonter l'ancienne classe préfabriquée qui jouxtait le bâtiment. Cette classe créée en 1982, permettait la création d'une nouvelle classe dans l'ancienne école communale. Après la création de la nouvelle école élémentaire Pons d'Ortaffa en 2006, cette salle préfabriquée a accueilli diverses activités des associations ortaffanennes. Ce préfabriqué datant des années 80 ne répondait plus aux différentes normes et un accueil de qualité. Il était préférable de le désaffecter. Désaffecté depuis plusieurs années du fait de sa vétusté. Un devis estimatif des travaux de démolition a été demandé et réalisé par l'entreprise FARINES, spécialisée dans les opérations de démolition dont le siège est à Lllupia » .

Raymond Pla montre une feuille : « Nous avons là le devis estimatif réalisé par l'entreprise FARINES pour un montant total TTC de 21 420 € qui comportait toutes les étapes d'un chantier de démolition notamment l'installation du chantier, les travaux de démolition, le transfert de matériel, le désamiantage, les travaux de dépose de la toiture en plastique et la charpente en acier, les travaux de démolition de la dalle béton et des fondations avec chargement et évacuation.

Le Secours Populaire d'Elne connaissant le projet de démolition du préfabriqué a demandé à la mairie s'il était possible de le récupérer. A l'étroit dans leurs locaux ils envisageaient de l'installer sur leur parking. Toutefois avant de prendre la décision, le préfabriqué était installé depuis 40 ans, ils souhaitaient le voir. Ils sont venus procéder à une visite technique le 08/12/20. Cette visite a révélé un état de vétusté important. Ils ont en effet constaté que le bâtiment était en très mauvais état, ce qui paraissait normal compte tenu de son âge. Les parois présentaient un état de pourriture causé par l'humidité et l'usure du temps qui rendait ce préfabriqué dangereux. Ils ont observé qu'après le démontage de ce bâtiment le remontage paraissait impossible ».

Raymond montre et lit un courrier du 17/12/20 de la Fédération des Pyrénées Orientales du comité d'Elne du Secours Populaire, signé de Mme Françoise Stubeur présidente : « Vous avez bien voulu nous proposer pour nos locaux d'Elne votre préfabriqué situé sur l'ancien

site de l'école primaire et nous vous en remercions. Malheureusement suite à notre visite technique du 08/12/20, ce projet ne pourra pas se réaliser. En effet ce bâtiment paraît en très mauvais état. Ce qui paraît normal compte tenu de sa vétusté. Les parois présentent de la pourriture causée par l'humidité et l'usure qui rend dangereux l'édifice. De plus s'il fallait procéder à un démontage, un remontage paraît impossible. Nous sommes désolés de ce refus et restons sensible à l'intérêt que vous portez à notre association »

Raymond Pla continue : « Le montant de 21 420 € pour démonter et évacuer ce préfabriqué était important. Nous en avons parlé en conseil municipal à ce moment-là. Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais moi je m'en souviens parfaitement. Et c'est Marie-Pierre Sadourny au vu du montant du devis qui a proposé que son époux Yves Gomez qui était en retraite puisse opérer cette démolition et évacuation. Nous avons tout le détail y compris le tonnage qui a été porté à la déchetterie. Vous savez que pour aller à la déchetterie chacun a une carte d'accès et que tous nos apports sont pesés. Nous avons tout retrouvé. Si vous ne faites pas confiance à ce que je vous explique nous pouvons vous communiquer une copie de tous ces documents. Le maire a souhaité formaliser cet échange par une lettre précisant bien l'état de ce préfabriqué et dégager de toutes responsabilités quant à son démontage et son évacuation de la commune. Conscient de l'importance des travaux de démolition et de son évacuation celui-ci confirme qu'il souhaite donner un moment de son temps à la commune et qu'il connaît bien l'état de pourriture des murs de ce préfabriqué et qu'une fois démonté le remontage sera impossible. Toutefois il indique que le toit en plastique et la charpente en acier pourraient l'intéresser pour être à nouveau installés. Mais de toute façon même si cette réutilisation n'était pas possible il démonterait lui-même et évacuerait de la même façon. C'est ce qu'a fait M Yves Gomez et donc depuis janvier 2021 il a procédé en journée avec ses propres outils et sa propre remorque aux travaux de démolition et évacuation. Nous avons toutes les pièces qui peuvent justifier avec toutes les photos au fur et à mesure de la démolition et de la reconstruction faite sur le terrain de Monsieur Gomez. Le terrain évacué il a été demandé à l'entreprise FARINES la démolition de la dalle en béton et des fondations ainsi que l'étalement du gravier concassé sur 20 cm. Pour la mise au propre et la mise à niveau de la zone. La sellerie... ces travaux seront terminés en janvier 2021 par une facture d'un montant de 4 260€ que la commune a payé à l'entreprise FARINES. Si vous voulez appeler l'entreprise FARINES, vous pouvez le faire, moi je ne l'ai pas fait. Nous avons eu la chance de retrouver tous ces documents. Voilà si vous pensiez qu'on a eu une faveur ou une fois de plus triché je peux vous communiquer tous les documents ils sont à votre disposition. »

Danielle Figueres demande si elle peut poser une question.

Marie-Pierre Sadourny dit que ce n'est pas fini et indique un document au maire.

Raymond Pla reprend la lecture : « La sellerie a été construite durant les années 2021 et 2022 »

Pierre Ortal demande « Quelle sellerie ? »

Louis Klee : « C'est quoi ça ? »

Raymond Pla répond que c'est la reconstruction.

Louis Klee demande « Où » ?

Raymond Pla répond sur le terrain de M Gomez et interpelle une dame qui veut prendre une photo du CM :

« Il faut demander l'autorisation, Madame, pour prendre une photo ! »

La dame répond qu'elle est de la presse.

Marie-Pierre Sadourny demande « Quelle presse ? ».

La dame répond l'Indépendant et précise que pendant les CM on a toujours le droit de prendre une photo.

Raymond Pla lui répond qu'ici elle ne l'a pas.

La journaliste répond qu'elle fera le texte quand même.

Louis Klee demande : « Quel est le rapport entre la sellerie ... ? »

Marie-Pierre Sadourny le coupe : « Attendez, on va arriver jusqu'au bout ».

Raymond Pla : « Tu vas comprendre. La sellerie a été construite entre les années 2021 et 2022. Le toit et la charpente ont pu être réutilisés. »

Louis Klee et Pierre Ortal se demandent entre eux pourquoi on nous parle de ça.

Raymond Pla les interrompt : « Si ça ne vous intéresse pas j'arrête ».

Louis Klee : « Si, si ».

Marie-Pierre Sadourny en pointant du nez quelqu'un sur le rang du groupe DMO : « ça va intéresser quelqu'un ».

Raymond Pla reprend en montrant des photos de l'ossature et charpente métallique et la toiture réutilisées pour la construction de la sellerie : « Les travaux se sont terminés en août 2022. Le montant de la construction faite par M. Gomez s'élève à 2700 € . Le 11/12/22 un cambriolage suivi d'un violent incendie ont détruit dans son intégralité cette sellerie. A ce jour la gendarmerie d'Elne et de Perpignan sont à la recherche active des coupables ».

« Concernant le permis de démolition en complément de l'intervention, rajouter un élément donné par Maître Vigo à savoir article L 421-3 du code de l'urbanisme précise que la zone n'étant pas dans un secteur protégé, il n'y a donc pas eu besoin d'un permis de démolition.

De même que Marie-Pierre Sadourny 1<sup>ère</sup> adjointe, à plusieurs reprises lors des conseils municipaux, a expliqué... »

Marie-Pierre Sadourny le coupe et lui dit « Ça c'est après ».

Raymond Pla demande ce qu'il doit lire.

Pierre Ortal intervient pour dire qu'il n'était pas au courant de cela et demande si nous avons les délibérations correspondantes dans les précédents conseils municipaux.

Raymond Pla et Marie-Pierre Sadourny parlent entre eux de la 1<sup>ère</sup> plainte déposée par Marie-Pierre Sadourny.

Pierre Ortal intervient à nouveau pour leur dire qu'il comprenait qu'elle ait déposé une plainte si son mari a eu sa sellerie brûlée.

Marie-Pierre Sadourny lui répond : « Pourquoi je ne peux pas parler. Tu parles sans arrêt et moi je ne peux pas. »

Pierre Ortal : « Arrête de faire des interprétations. Est-ce que j'ai dit que tu ne pouvais pas parler ? Alors tu ne vas pas nous refaire une sortie. Tu peux crier si tu veux. Arrête de faire des interprétations ou de travestir la réalité de mon geste. Je me tourne vers Louis. C'est tout ce que j'ai fait. Pas plus que ça... Vas y parle. Après on parlera »

Marie-Pierre Pineau : « C'est un ordre »

Raymond Pla : « Elle n'est pas aux ordres »

Pierre Ortal : « Je sais bien qu'elle n'est pas aux ordres, au même titre que je peux juste me retourner ».

Danielle Figueres demande : « Est ce qu'il y avait un diagnostic d'amiante ? Est ce qu'il y avait de l'amiante dans ce bâtiment ? »

Raymond Pla : « Tout a été porté à la déchetterie d'Elne »

Pierre Ortal : « Non pas tout visiblement »

Danielle Figueres : « On ne peut pas apporter quelque chose avec de l'amiante à la déchetterie. Moi, elle me l'a refusé ».

Raymond Pla : « Je regrette. Là, ça fonctionne. On a droit à apporter 250 kg par apport d'amiante pour tous les habitants ».

Danielle Figueres : « Mais on ne peut pas démonter un bâtiment qui contient de l'amiante comme ça sans formalité ».

Louis Klee : « il y a quand même des choses qui manquent dans cette histoire-là. La 1<sup>ère</sup> : est-ce que ce préfabriqué figurait à l'inventaire de la commune ? ».

Raymond Pla répète : « Cette installation a été faite sans aucune autorisation ».

Louis Klee : « Ce n'est pas régulier qu'il ne soit pas à l'inventaire. Et il aurait fallu le retirer de l'inventaire c'est un bien public ».

Raymond Pla répond : « Il n'y a pas d'inventaire ».

Louis Klee : « Si je comprends bien, voilà un bien public qui a été démonté n'importe comment, en dehors de toutes les règles de sécurité, avec de l'amiante dedans. Et un particulier l'a utilisé »

Marie-Pierre Sadourny : « Non il ne l'a pas utilisé »

Louis Klee : « Qui l'a utilisé en partie sur son terrain ».

Raymond Pla : « Le particulier nous a fait économiser 18 000 € ».

Pierre Ortal : « Là n'est pas la question. Est-ce que le conseil municipal a voté pour l'attribuer à un particulier ? Parce que peut être tous les particuliers de la commune pouvaient être intéressés. »

Raymond Pla : « Je pense que nous en avons parlé »

Louis Klee précise qu'il a relu l'ensemble des PV des CM et que ça n'y figure pas.

Raymond Pla : « À l'époque personne ne s'est offusqué ».

Louis Klee : « À l'époque personne n'en a parlé. Ça prouve bien qu'il est important d'avoir des PV correctement rédigés et précis. Là ça manque. Là tu viens de nous raconter une belle histoire en disant que tu nous en avais parlé en CM ».

Raymond Pla : « Bien sûr que j'en avais parlé ».

Pierre Ortal demande aux élus du groupe majoritaire s'ils étaient au courant.

Marie-Pierre Pineau : « Nous avons fait tous le même conseil je pense ! Oui, j'étais présente ».

Pierre Ortal : « Donc ça doit apparaître au CR et PV d'un conseil municipal... ce n'est pas anodin. On a donné au mari de Marie-Pierre Sadourny une partie d'un bien public. Est-ce que t'étais au courant Michel ? »

Michel Barcelo : « Moi, je ne devais certainement pas être là »

Pierre Ortal : « Moi non plus, parce que je n'étais pas au courant donc je ne devais pas être là ».

Louis Klee : « Je trouve que ça la fout mal d'être récupérateur d'un bien public. C'est inadéquat ».

Pierre Ortal : « C'est surtout que ça doit passer au moins par une délibération ».

Michel Barcelo : « Ça c'est une réflexion moraliste de votre part. C'est un tribunal. Ce n'est plus un conseil d'administration ».

Louis Klee : « Cette histoire de préfabriqué c'est quand même très embêtant. Ça ne choque personne ? ».

Raymond Pla : « Du temps de l'ancienne DGS, nous avons adressé un courrier le 20/12/20 à M. Gomez qui avait accepté »

Louis Klee précise que nous n'étions absolument pas au courant. Le maire dit qu'il peut écrire ce qu'il veut.

Pierre Ortal demande si le conseil municipal était au courant de ce don.

Marie-Pierre Sadourny : « Ce n'est pas un don »

Louis Klee : « ça n'a pas été validé et c'est le mari de ta 1<sup>ère</sup> adjointe. Je trouve effectivement qu'il y a un télescopage qui me chipote un peu ».

**(1H46MN)** Marie-Pierre Sadourny : « Franchement, je redis la phrase que j'ai dite il y a une heure, il y a plus de dignité dans la rue que dans ce conseil municipal. Moi j'ai souhaité la transparence totale. Normalement ça devrait être projeté mais bon il y a eu un petit souci pour le branchement pour le projeter. On était tous ensemble et certains sont venus dans la journée en plein jour. Quand la mairie a parlé que sur les 21 000€ pour démonter un préfabriqué qui était pourri, même le Secours Populaire n'a pas pu le prendre, »

Pierre Ortal : « Sauf ton mari »

Louis Klee : « Tu nous as rendu service, tu es une femme admirable et moi aussi j'ai honte d'entendre ça ».

Marie-Pierre Sadourny : « Moi aussi j'ai été choquée d'une facture de 21 000€ pour un démontage d'un préfabriqué qui ne tenait pas debout. Et comme mon mari était à la retraite, j'ai dit à Raymond qu'on était là aussi pour apporter de l'aide à la commune. Pour faire gagner 18 000€ à la commune, on peut le faire. Ça s'est passé comme ça. Bien mal m'en a pris ».

Louis Klee ironise : « C'était pour rendre service »

Marie-Pierre Sadourny en souriant : « Oui. C'était pour rendre service ».

Louis Klee ironise : « Admirable ».

Michel Barcelo : « Il n'y en a pas un autre pour moi ? Moi, je suis preneur ».

Louis Klee ironise : « Mais sers toi, Michel. C'est open bar ! ».

Pierre Ortal précise qu'il y a peut-être près de 1600 habitants dans la commune qui peuvent être preneurs aussi. Quoi qu'il en soit il était nécessaire d'en parler et de délibérer.

Louis Klee : « Et ça tombe sur M. Gomez...»



Amélie Delmas : « Il peut y avoir des décisions mal prises, mais la loi aujourd'hui elle fait valoir le réemploi et là, pour le coup, on est dans le réemploi et pas l'emmener à la déchetterie pour derrière retraiter le matériel en plus ».

Marie-Pierre Sadourny répète qu'elle était indignée par la facture des 21 000€ et que c'est notre rôle aussi d'aider et de donner de notre temps : « Tout le monde l'a vu. Ça s'est passé dans la journée, avec une petite remorque ».

Pierre Ortal : « Moi je ne l'avais pas vu. Tu m'apprends que c'est toi qui l'a récupéré ».

Marie-Pierre Sadourny : « Arrêtez. Je ne l'ai pas récupéré. Mon mari l'a démonté et l'a amené à la déchetterie. Il a récupéré la charpente en fer et la toiture ».

Pierre Ortal : « Ça ne choque personne ?... Moi ça me choque. »

Marie-Pierre Sadourny : « T'es choqué, sois choqué. Moi j'explique pourquoi j'ai fait ça c'est tout. C'est moi qui l'ai proposé. Si j'avais su je ne l'aurais pas fait. Par contre, il y avait comme une compensation, une lettre a été envoyée pour cela. Je pensais bien faire en rendant service à la commune. Je me rends compte quand même que tout est fait pour salir le rôle d'un élu. On a une commune de moins de 2 000 habitants où c'est compliqué au niveau du budget. Moi je pensais rendre service. Mais ce n'est pas grave. En parlant comme vous parlez et avec ce ton dédaigneux qu'a Louis Klee, Monsieur qui est au-dessus de tout le monde...»

Louis Klee : « Jugement de valeur...»

Marie-Pierre Sadourny : « Non jugement de ce que tu fais ».

Pierre Ortal : « Mais toi aussi, t'en fais, des jugements de valeur. On en fait tous. Peut-on avancer s'il vous plaît parce que là on se croirait dans une cour de récréation ».

Marie-Pierre Sadourny : « Moi je suis fière d'avoir pu faire économiser 18 000 € à la commune ».

Pierre Ortal essaie de prendre la parole : « Cette question-là, elle a été abordée... »

Marie-Pierre Sadourny le coupe : « Par contre, je vais aller un peu plus loin. Ça n'a pas été dit et je vais le dire. Ce préfabriqué, j'ai toutes les factures consultables en mairie. Par contre, oui, il a cramé la nuit du 11/12/22, il y a eu un cambriolage, un vol et 3 camions de pompiers. Voilà un travail d'un homme de toute une année. (Elle montre les photos du sinistre). Voilà, peu importe. Et oui, une plainte a été déposée. Ça a été la première ».

Louis Klee : « C'est très bien tu as eu raison ».

Marie-Pierre Sadourny : « Donc je vous tiendrai au courant des suites de la plainte ».

Pierre Ortal : « Mais on l'espère. Il n'y a aucun souci. Et ils auront certainement découvert qui a fait ça. Moi ce que je regrette c'est que quand nous avons parlé du préfabriqué précédemment, quand on faisait l'inventaire des biens qu'on pouvait vendre pour renflouer

les caisses de la commune, j'ai posé la question où était le préfabriqué et qu'est-ce que ça vaut ? Tu nous as simplement répondu à ce moment qu'il avait été jeté et détruit ».

Raymond Pla : « C'est la vérité ».

Pierre Ortal : « En partie, il aurait plus sain et honnête de nous dire qu'il a été détruit en partie par le mari de Marie-Pierre, l'autre partie lui ayant été donnée ».

Raymond Pla : « Dis-le, que j'ai été malhonnête ».

Pierre Ortal : « J'ai dit honnête dans l'explication complète qu'on vient d'avoir ».

Raymond Pla : « Dis-le ».

Louis Klee : « C'est toi qui le dis , ce n'est pas lui ».

Pierre Ortal s'adresse alors à Marie-Pierre Sadourny : « Il aurait été plus simple que Marie-Pierre nous explique ».

Marie-Pierre Sadourny : « Pourquoi vous ne me l'avez pas demandé ? Je n'ai rien à cacher ».

Pierre Ortal : « Je n'ai pas pensé un instant que quand on faisait l'inventaire des biens... »

Marie-Pierre Sadourny le coupe : « Il n'y a pas d'inventaire dans la commune. On te l'a dit il n'y a pas d'inventaire ».

Pierre Ortal : « On verra ça dans le cadre du budget parce qu'il y a forcément un inventaire des biens de la commune. Et s'il n'y en a pas c'est un vrai problème ».

Raymond Pla : « Ah oui. C'est sûr »

Louis Klee : « Mais il devrait y avoir un inventaire rétrospectif. Je ne comprends pas. Mais il y en a un à l'heure actuelle d'inventaire au moins ? »

Raymond Pla ne répond pas et passe à la question suivante.

### **(1h54mn46) Pratique de cavalerie budgétaire**

Raymond Pla précise que la dernière question concerne la cavalerie qu'avait évoquée Marie-Pierre Sadourny.

Louis Klee ironise sur le sujet : « Elle a une sellerie c'est un peu normal qu'elle ait ensuite de la cavalerie ».

Marie-Pierre Pineau : « Qu'est-ce que ça peut être mesquin ! »

Michel Barcelo : « C'est ironique quand même ? C'est même théâtral. Vous vous régalez dans le spectacle Messieurs-Dames ? »

Marie-Pierre Pineau : « Oui, j'espère. Mais tu sais, ça Louis, que ça peut être un dépôt de plainte ? »

Michel Barcelo trouve cela indécent et lamentable.

Louis Klee répond : « Si vous voulez. Le pauvre procureur je ne sais pas sur quelle matière il va me poursuivre avec une plaisanterie pareille. »

Marie-Pierre Sadourny explique :

« Comme c'est moi qui ai employé le terme de cavalerie budgétaire, l'Indépendant peut en témoigner puisque c'est eux qui ont repris à peu près mes propos au CM de novembre 2022 (*NDLR : Faux l'article de l'indépendant du 17/11/22 ne fait pas mention de cavalerie budgétaire*). Elle précise qu'elle a appris par la question du groupe DMO qu'elle l'a répété 5 fois.

Louis Klee spécifie que c'était en 2 séances.

Marie-Pierre Sadourny s'en amuse : « En 2 séances ? C'est très bien ».

Marie-Pierre Sadourny lit une déclaration pour s'expliquer. Elle précise que des documents devaient être projetés mais ça ne marche pas. Ils restent consultables en mairie :

« Le budget communal est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une commune. Son élaboration constitue un acte politique important car un budget détermine les moyens financiers dont dispose une commune au cours de l'exercice. Il permet donc à un maire de mettre en œuvre le programme d'actions qu'il a établi et souvent présenté à ses administrés lors de la campagne des élections municipales. Le législateur charge le maire d'élaborer le budget communal et de le soumettre au vote du conseil municipal. Une fois voté, le budget est transmis aux services préfectoraux pour contrôle. La transmission du budget à ces services le rend exécutoire. La préfecture contrôle le budget des communes en toute autonomie. La pratique est souvent plus souple en raison de la plus forte proximité des relations qu'elle entretient avec le Maire. Aussi en matière de budget la préfecture demande des explications et elle fait rectifier le ou les écarts. Sur le fond le contrôle porte sur tout, art 1612K du CGCT, surtout sur les pages de l'équilibre financier de la commune, sur la sincérité de ses recettes et ses dépenses, et sa capacité à rembourser ses emprunts avec des ressources propres car il s'agit d'éviter les phénomènes de cavalerie budgétaire. Un emprunt ne doit pas servir à rembourser un ancien emprunt. Un emprunt ne doit pas servir à payer d'autres dépenses que celle prévues par celui-ci. Voilà où nous en étions au début de l'année 2022. Nous venions de voter le budget à l'unanimité. L'adoption du budget d'une petite commune se résume souvent à une simple formalité. La plus grande part du budget est le résultat des décisions antérieures mais n'étant élue qu'à partir de juin 2020, je m'intéresse au programme nouveau. Celui que nous avons tous porté pendant la campagne municipale du printemps 2020 (*NDLR : Lequel ? Quelle campagne puisqu'il y avait qu'une liste ?*). La préfecture contrôle notre budget et demande de procéder à la rectification d'une erreur, indiquant toutefois que nous avons l'année pour le faire. Ni une ni deux, la commune contacte le trésorier public, le comptable qui nous accompagne, et lui indique que la préfecture

nous demande dans l'année de rectifier une erreur. Le comptable joue un rôle significatif dans l'élaboration du budget municipal. Il intervient partout comme conseiller. C'est à ce moment-là que nous apprenons la situation de la commune. Que la situation est très tendue et qu'il faudrait plus qu'une rectification. Interroger, poste par poste a été le travail rigoureux que la commune a fait, accompagné pour la méthodologie par la DDFIP, le trésorier, le conseiller public des collectivités, le comptable et son responsable. Dans le programme électoral de 2020 nous portions le projet d'extension de la maternelle par la création d'un restaurant scolaire, d'une salle de motricité et d'un accueil de loisirs. Le coût du projet est de 736 452 € HT soit 883 743 € TTC. Un emprunt de 600 000 € est sollicité. La commune ne trouvant pas dans ses archives les documents liés à cet emprunt, le tableau d'amortissement, les subventions demandées, toutes les pièces comptables inhérentes à cet emprunt contacte la banque pour avoir toutes les précisions nécessaires. A la réception de ces documents, il est pointé toutes les écritures comptables, la facture, le titre de son mandat, et nous nous sommes rendus compte que nous allions avoir la plus grande difficulté à honorer les factures liées à cet investissement car l'emprunt fléché destiné à ces travaux a été débloqué en novembre 2021, alors que les travaux n'avaient pas débuté et a servi à financer des dépenses autres. A savoir : la facture de l'entreprise Verdié pour les menuiseries de l'étage de l'ancienne école/nouvelle médiathèque pour un montant de 9 974 €, la facture de l'entreprise pour le sol de la salle Desjean de 21 178 €, la facture du concessionnaire Peugeot pour l'achat du véhicule du Policier Municipal de 24 799 €, la facture du concessionnaire Renault pour l'achat du véhicule pour le CCAS de 16 190 €, la facture pour les travaux de voirie et chemins communaux pour 12 600 €, la facture pour la vidéo protection pour 66 000 €.

La commune recherche toutes les demandes de subventions pour voir s'il en reste à percevoir. Toutes n'avaient pas été demandées. A partir de là, la commune a fait une demande à la CAF pour plus de 40 000 € et de fonds de concours à la Communauté de Communes pour 69 963 €. Vous vous rendez compte à la préparation du budget 2023 que ces subventions seront inscrites au budget.

En payant le montant de ces factures par l'emprunt destiné à l'extension de l'école maternelle nous pouvons parler donc de cavalerie budgétaire. Pourquoi cela ? Pour quel effet ? L'effet escompté est de révéler que l'utilisation de cet emprunt à d'autres fins, cachait finalement un déficit important de la commune. Toutefois, je voudrais finir mon intervention sur une note positive. Les difficultés financières d'une commune ont des conséquences limitées si elles sont détectées et traitées rapidement. La commune s'y emploie »

Marie-Pierre Sadourny précise que l'intégralité de son intervention sera mise dans le PV du CM, avec les conditions du prêt, les subventions touchées des département ,état, région, CAF, et fonds de concours, ainsi que les dépenses.

Pierre Ortal stupéfait par ces explications demande : « Nous en étions restés à des pratiques de cavalerie budgétaire antérieures à notre mandat ».

Marie-Pierre Sadourny dément de la tête.

Pierre Ortal confirme qu'il s'agissait jusqu'à présent de pratiques antérieures à notre mandat. Les enregistrement pouvant en attester. *(NDLR : mention de cavalerie par Marie-Pierre Sadourny minutes du CM du 19/12/22 page 6 et 7)*. « Ce que je comprends dans ce que tu viens de nous expliquer, c'est que sur notre mandat, on a pratiqué de la cavalerie budgétaire. »

Raymond Pla et Marie-Pierre Sadourny confirment.

Pierre Ortal demande à partir de quelle date l'emprunt des 600 000€ a-t-il été utilisé.

Marie Giné et Marie-Pierre Sadourny précisent à partir de novembre 2021.

Raymond Pla confirme.

Pierre Ortal rappelle au maire qu'il a dit que plus jamais il ne ferait une chose pareille. « maintenant on nous apprend qu'on l'a fait sous notre responsabilité. Ça craint quand même. J'apprends que tu as utilisé un emprunt pour payer des factures non liées à cet emprunt. »

Marie-Pierre Sadourny : « Oui tout à fait, mais non il n'a rien validé. ».

Raymond Pla : « Ce n'est pas du tout ça. »

Pierre Ortal : « Donc je n'ai rien compris alors »

Marie-Pierre Sadourny : « Tu confonds les temps là. Je vous ai dit que je parlerai et que je ne m'intéresserai qu'à partir du moment où j'étais élue. Juin 2020. Moi le passé je n'en parlerai pas... Je suis sur l'idée d'un travail qu'on a fait collectivement sur un programme que nous avons présenté, qui était donc l'extension de la maternelle avec la création d'un restaurant scolaire, une salle de motricité et une salle de loisirs. Pour ça nous avons contracté un emprunt de 600 000€. Il était fléché pour ces 3 projets. L'emprunt a été débloqué en novembre 2021. Mais les travaux de la maternelle n'avaient pas commencé. »

Pierre Ortal interpelle Raymond Pla : « J'ai donc bien compris, tu as validé des factures pour payer... »

Raymond Pla le coupe : « Est ce que tu crois qu'en France il y a un maire qui quand son DGS ou chef de service lui présente un mandat, va vérifier sur quel chapitre il affecte le mandat. Est-ce que tu le crois ça ? »

Pierre Ortal : « Oui »

Raymond Pla : « Ah bon ? alors tu vas me dire pourquoi ? »

Pierre Ortal : « Parce que tu le dois »

Raymond Pla : « Est-ce que tu penses que la trésorerie a tout vérifié aussi ? »

Pierre Ortal répond que ce n'est pas le sujet, mais que s'il le fallait on ferait appel à leur responsabilité. Il rappelle à Marie-Pierre Sadourny qu'elle avait parlé jusque-là de pratiques de cavalerie sur les mandats précédents.

Marie-Pierre Sadourny : « Non ça c'est toi qui le dis. Moi je l'ai écrit exprès. »

Pierre Ortal : « Tu l'as peut-être écrit, mais moi je te parle de ce que tu as dit. On le réécouterait publiquement si tu veux ».

Il lui rappelle qu'elle avait même précisé qu'elle assumait ce passé et que plus jamais ça n'arriverait. « Je tombe des nues d'apprendre ça ce soir »

Marie-Pierre Sadourny : « Mais jamais plus on ne le refera c'est évident. »

Le ton monte.

Pierre Ortal : « Mais comment veux-tu qu'on vous fasse un minimum confiance ? ».

Marie-Pierre Sadourny : « Mais moi je suis responsable de rien excuse-moi maintenant ! Je veux bien m'amuser. On va s'amuser longtemps. On est tous responsables ».

Pierre Ortal : « On est tous responsables ? La seule différence c'est qu'on n'a pas la délégation sur tout et que nous n'avons pas engagé certaines choses ».

Pierre Ortal rappelle que le groupe DMO avait demandé au dernier CM le plan de financement précis du projet de l'extension de la maternelle. L'explication donnée aujourd'hui ne correspond en rien à ce qui a été présenté lors du précédent CM. Il fait remarquer que cela n'apparaît pas dans le PV. Nous avons demandé précisément si les emprunts et les subventions liés à l'extension de l'école maternelle ont été utilisés que pour ce projet. La DGS avait répondu oui.

Marie Giné : « Je le maintiens encore ce soir. Je suis arrivée le 1<sup>er</sup> février. J'étais seule en poste au 1<sup>er</sup> mars. Quand je suis arrivée on m'a dit qu'il allait falloir débloquer un emprunt à 450 000€, mais il faudra le débloquer le plus tard possible. Cet emprunt avait déjà été souscrit. »

Pierre Ortal : « Donc il n'a pas été débloqué avant le 1<sup>er</sup> mars 2022 ? »

Marie Giné : « Bien sûr »

Marie-Pierre Sadourny : « Un de plus. »

Pierre Ortal : « Donc on n'a pas utilisé les fonds de cet emprunt avant 2022 ? »

Marie Giné : « Ce qui a été contracté en 2022 c'est les 450 000€. Or avant, en 2021, un emprunt de 600 000€ pour le projet de la maternelle. Mais je n'avais pas connaissance de cette information »

Pierre Ortal : « Vous avez connaissance que quand vous payez une facture c'est lié à un emprunt ? Et cet emprunt est lié à un projet ? »

Marie Giné confirme.

Pierre Ortal demande donc d'où venait l'argent pour payer la liste des dépenses annoncées par Marie-Pierre Sadourny puisque nous n'avions pas de trésorerie pour le faire.

Marie-Pierre Sadourny répond : « Des 600 000€ »

Pierre Ortal demande si l'utilisation cet emprunt des 600 000 € était tracée.

Marie Giné : « Mais on avait une partie des 600 000€. On n'avait pas la totalité »

Pierre Ortal redemande si cet emprunt des 600 000 € avait bien été fléché « projet école maternelle ».

Marie-Pierre Sadourny répond : « Oui oui »

Marie Giné : « Les 600 000€ de base, non. »

Louis Klee précise que Marie-Pierre Sadourny nous a raconté une histoire à dormir debout qui paraîtra dans le PV.

Marie-Pierre Sadourny, Raymond Pla et Marie Giné s'offusquent.

Louis Klee rappelle qu'un audit précis avait été rendu en septembre 2022 et que le Maire a refusé de le publier.

Raymond Pla dit qu'il n'a jamais reçu d'audit.

Louis Klee lui répond qu'il a le droit d'être dans le déni. Il rappelle ce que la présentation de Marie-Pierre Sadourny a « oublié » de mentionner, que la DGFIP avait précisé que le budget 2022 était insincère et insoutenable.

Raymond Pla intervient : « A la suite de cette discussion que nous avons eue avec les trésoriers d'Argelès nous avons construit avec eux et tout le conseil municipal, un budget sincère. Et il a été voté à l'unanimité ». *(NDLR : Faux 7 abstentions )*.

Pierre Ortal intervient : « Donc vous devriez savoir pour les 600 000€. » Il demande si ce budget était insincère puisque que visiblement Marie Giné n'était pas au courant.

Le ton monte.

Raymond Pla : « Pourquoi la trésorerie ne l'a t-elle pas relevé ? C'est eux qui vérifient. Pourquoi il y a une DGS qui a démissionné ?»

Pierre Ortal : « Oui, on se le demande pourquoi ? Ca serait de sa faute ?»

Raymond Pla : « Elle nous a fait croire à tous et toutes qu'elle était gravement malade. Que le 17/03/22 on devait l'opérer. On peut l'enregistrer. Vous pouvez lui communiquer si vous voulez parce que ce que je dis c'est la vérité.»

Pierre Ortal : « C'est ta vérité ».

Raymond Pla : « Non, c'est la vérité »

Marie-Pierre Pineau : « Elle a dit au conseil qu'elle était malade »

Raymond Pla : « Le 17/03/22 elle devait être opérée à Toulouse. On devait lui mettre une poche. Moi, j'étais catastrophé quand elle m'a annoncé ça. »

Pierre Ortal : « As- tu la preuve qu'elle n'a pas été à Toulouse ? ».

Raymond Pla : « Le 1<sup>ER</sup> avril elle était recrutée auprès du Maire de St Cyprien » Il tape sur la table « Je le dis parce que c'est la vérité ».

Pierre Ortal : « Pourquoi tu refuses d'être confronté à elle dans ce cas ? Chaque fois qu'on a demandé qu'elle vienne s'expliquer, tu as toujours refusé. Excuse-moi, Raymond, mais tes prétendues accusations... Tu as même été capable d'aller beaucoup plus loin sur Élisabeth. Tu as même remis en cause des choses graves qui lui sont arrivées. En mettant même ça en doute devant Marie-Pierre et moi. Ça te regarde et n'engage que toi. Maintenant elle n'est plus là Élisabeth ».

Raymond Pla : « Qui aujourd'hui peut croire qu'on s'est fait opérer le 17 mars d'une grave maladie avec le port d'une poche... »

Pierre Ortal le coupe : « Élisabeth n'est pas là et elle n'est pas là pour se défendre. »

Louis Klee fait remarquer que les propos du maire sont délétères. « C'est insupportable ! ».

Michel Barcelo lui rappelle qu'il était dans le CM quand Élisabeth nous a dit qu'elle était malade.

Louis Klee lui répond que nous ne connaissons pas les tenants et aboutissants de ça, et recommande qu'on se dispense d'en parler.

Michel Barcelo : « Non, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais une personne qui se prétend d'être malade comme elle disait. Moi-même je lui ai envoyé un texto personnellement pour la soutenir. Quand tu t'aperçois que cette personne peu de temps après elle obtient un poste ».

Marie-Pierre Pineau intervient : « Elle a menti sur sa maladie ».

Pierre Ortal lui demande : « Tu as la preuve de ce que tu dis ? Est-ce que tu as la preuve qu'elle n'était pas malade ? »

Marie-Pierre Pineau : « Va la voir travailler à St Cyprien ».

Pierre Ortal lui demande : « Ce n'est pas le problème. Ça veut dire que pour toi un malade n'a pas le droit de travailler ? »

Marie-Pierre Pineau : « Oui elle travaille à St Cyprien ». « Elle a dit que ses organes on allait les lui arracher les uns après les autres. Elle est en pleine forme à St Cyprien ».

Pierre Ortal lui demande : « Moi elle ne m'a jamais dit ça et je n'ai jamais entendu ça en CM. Tu l'as peut être entendu de la bouche de quelqu'un mais pas d'elle. »

Marie-Pierre Pineau : « Moi, ce que je n'aime pas, c'est jouer sur sa santé avec les autres ».

Louis Klee revient aux conclusions du rapport de Monsieur Bruyère sur la situation financière d'Ortaffa le 09/06/22.

Marie-Pierre Sadourny l'interrompt pour dire que selon elle il est important qu'on reste sur le même questionnement : « Vous avez posé une question écrite dans les délais impartis sur mon terme de cavalerie. J'ai expliqué. Tu veux aller au-delà. Va au-delà. Moi j'ai répondu précisément ».



Louis Klee : « C'est bien. On est content. C'est bien que tu écrives ça. Ce qui serait fair-play... »

Marie-Pierre Sadourny l'interrompt à nouveau : « Je crois aussi qu'il est important de connaître les règles du CM. La 1<sup>ère</sup> règle c'est de demander la parole. Je crois que ces règles il faut qu'on les connaisse tous. La seconde, c'est que le président de séance, c'est le maire, donc c'est lui qui dispatche la parole. C'est important. On dévie. Moi je souhaiterais qu'on reste sur ça. Moi, de toute façon je me sens engagée pour la commune que je défendrai bec et ongles. Pour autant, je ne peux parler que de ce que je connais. J'ai toujours dit que je ne parlerai qu'à partir de juin 2020. C'est tout. *(NDLR s'adressant au public)* En plus je me sens mal à l'aise parce que Louis Klee s'adresse à vous avec l'éloquence qu'on lui connaît. Je vais peut être m'adresser à vous tous aussi si c'est comme ça qu'il faut faire, alors qu'on est en CM. Alors je m'adresse aux élus du CM qui ont partagé cette campagne, son projet.

Tu parles d'autres investissements. Lesquels ? Ça serait intéressant qu'on en parle. Moi j'assume mes propos. Tous par rapport à ça. C'est tout. Après tout le monde sait que la commune rencontre des difficultés. Voilà pourquoi j'ai employé ce terme là. C'est des difficultés budgétaires qui ne sont un secret pour personne. L'Indépendant l'avait très bien relayé en novembre 2022. Et le bulletin municipal de la commune a relayé tout ça (NDLR : faux ). Maintenant notre responsabilité à tous les élus c'est de se serrer les coudes et d'avancer et de trouver des solutions pour permettre de sortir la commune de l'impasse dans laquelle elle aurait pu être. On est sur ça depuis qu'on a connu cette situation. Je vous assure qu'on a recherché toutes les pistes d'économies, toutes les pistes de subventions. Là on va arriver à un moment crucial, c'est le vote du budget 2023. Le maire nous a dit qu'il était en préparation. La commission des finances va se réunir. Il y aura un CM et là on pourra parler de ce budget. Par rapport à ce que tu vas dire Louis, par rapport à ce moment qui était la découverte ».

Louis Klee demande la parole.

Marie-Pierre Sadourny continue : « Attends, je finis et je te laisse la parole. Enfin c'est pas moi qui te laisse la parole, c'est le maire. Donc la découverte en 2022 tu vas l'expliquer dans des termes juridiques et comptables publics. La prochaine fois en CM il y aura ce travail d'un an de recherche de recettes, de financements et d'économie. Ce que le CM a fait depuis 1 an ».

Louis Klee demande la parole pour lire les conclusions de Mr Bruyère de la DDFIP (direction départementale des finances publiques). Il précise que la commune dépend de l'arrondissement de la sous-préfecture de Céret comprenant 64 communes. Ortaffa est officiellement la commune la moins bien classée de part notamment son endettement.

Il rappelle que Raymond Pla étant maire depuis 40 ans et Mme Sadourny élue depuis 20 ans, ils connaissent un certain nombre de choses.

Il se permet de s'adresser à l'assistance pour dire que le contrôle de la DDFIP est fait a priori sur la forme et plus ou moins a posteriori sur le fond. On repasse un certain nombre de choses au contrôle de légalité, en cas de doute.

Raymond Pla le coupe pour savoir s'il est en campagne électorale. « Précise le quand même ? »

Louis Klee ironise à la manière de De Gaulle : « Est-ce que moi à 73 ans est ce que je vais commencer une carrière de maire ? Et bien, non mes enfants ! » « Par contre j'ai du goût pour la

démocratie, pour que l'argent public soit bien géré et ça c'est par respect à l'égard des gens qui nous ont élus »

Louis Klee revient à la conclusion de Mr Bruyère : « La commune d'Ortaffa n'est pas en mesure de financer de nouveaux investissements. Pour retrouver une situation financière normale, elle doit dégager des économies de fonctionnement, afin de retrouver une capacité brute d'autofinancement suffisante tous les ans jusqu'à la fin de la mandature qui lui permettra de rembourser le capital des emprunts à moyen et long terme qui se montent à 3 783 823 € qui restaient dus au 31/12/21, les ouvertures de trésorerie à court terme de 400 000€ et les investissements en cours de l'école maternelle de 700 000€.»

Louis Klee précise qu'on est dans une situation compliquée et qu'il a une vision critique à l'égard du maire pour la simple raison que depuis que nous avons dit qu'on n'était pas d'accord, qu'on voudrait discuter et avoir de meilleures relations entre nous, la réponse est le rideau de fer. On ne peut plus discuter. On n'a pas d'information sur la situation réelle de la commune et si le budget est construit ou pas. C'est inquiétant et nous poserons donc toutes les questions légitimes.

Raymond Pla rappelle qu'il n'a pas voulu augmenter la taxe locale des impôts fonciers tel que suggéré par Mr Bruyère.

Amélie Delmas trouve la conclusion positive de M Bruyère ça montre qu'il y a un problème détecté, mais qu'il y a un plan sur la mandature pour arriver à rectifier le tir. Si les efforts sont faits on va arriver à s'en sortir.

Louis Klee lui demande si elle en a connaissance de ces efforts. On a aucune information sur le sujet.

Mélanie Grolet répond qu'il ne faut pas se sentir visé. Le groupe majoritaire ne sait rien non plus. C'est en cours puisque que Marie-Pierre Sadourny avait expliqué que le budget était en cours et que d'ici peu une réunion du CM aurait lieu pour en parler.

Pierre Ortal demande en s'adressant à Raymond Pla, la DGS, Marie-Pierre Sadourny et Mathieu Baiges : « Qui sait ? Vous 3 ou vous 4 peut être ? Qui est au courant de la situation en cours ? »

Marie-Pierre Sadourny : « Ce n'est pas vieux tout ça. Je crois qu'on est tellement meurtri par la situation. Surtout qu'on nous avait dit de ne pas nous inquiéter et qu'on avait 1 000 000 € sur les comptes. Quand on a appris ça c'est à partir de ce moment-là qu'il y a eu 2 attitudes. Celle de se dire on se serre les coudes on comprend ce qui s'est passé, on avance et on essaie de rétablir tout ça parce que on le doit à la commune et ses habitants qui nous ont fait confiance. Je suis d'accord avec toi Louis c'est de l'argent public. C'est l'argent de tous. Et la mairie on devrait l'appeler la maison de verre. C'est ce qu'elle doit être. C'est au-delà que je ce que je dis. C'est des convictions. La mairie avec ses bâtiments c'est le patrimoine commun de tous et surtout de ceux qui n'ont rien. Donc oui nous défendons avec toute l'énergie nécessaire. C'est ce qui s'est passé. Il y a eu des élus qui ont dit on se serre les coudes, on y va. On comprend ce qui se passe. On remplit notre rôle d'élu. On trouve les solutions et on avance ».

Louis Klee demande si Mélanie Grolet et Amélie Delmas étaient l'exemple des élus qui comprennent tout parce qu'elles viennent de nous dire qu'elles n'étaient au courant de rien sur le budget.

Marie-Pierre Sadourny déforme la remarque de Louis Klee en rappelant qu'elles étaient des femmes d'une grande qualité et de grande intelligence.

Louis Klee dément l'interprétation faite par Marie-Pierre Sadourny et confirme qu'il prend juste leur témoignage dans lequel elles expliquaient qu'elles n'étaient au courant de rien.

Raymond Pla demande à Louis Klee : « Toi qui comprends tout. Tu as parlé de démocratie. Comment se fait-il que vous ayez du mal à accepter un vote majoritaire du CM ? Que vous l'acceptiez avec une arrogance qui vous caractérise depuis quelques temps. Vous avez des propositions à faire. Nous les soumettons au vote du CM. C'est la démocratie qui s'exprime. Et puis c'est tout ».

Louis Klee : « Mais on l'accepte absolument »

Raymond Pla : « Alors pourquoi à chaque fois vous revenez sur les mêmes sujets ? »

Pierre Ortal : « Parce que tu ne la respectes pas, la démocratie. A partir du moment où tu ne mets pas toutes les idées exprimées et pas toutes les propositions aux voix ».

Marie-Pierre Sadourny reprend sa déclaration : « Il y a une équipe qui s'est soudée. On avance. On trouve les solutions, les financements et on réduit la voilure, les frais de fonctionnement, on voit ce qu'on peut faire. C'est ce qu'on a fait ».

Pierre Ortal : « Et une partie de l'équipe que vous avez exclue ».

Marie-Pierre Sadourny : « Non il y a une équipe qui a souhaité couper les cheveux en 4, en 6, en 8, en 10 sans fin. Maintenant vous n'avez pas les infos... Écoutez moi bien. Moi je peux vous dire qu'il y a un travail considérable qui se fait sur le budget de la commune. Pas pour régler des comptes sur le passé. Pas pour porter des responsabilités. Moi je m'en fous. Moi ce que je veux maintenant c'est qu'on s'en sorte et que dans la commune on puisse voter le budget et avoir des projets. On doit gérer et avoir des projets. On le doit à tous les habitants de la commune. Il va y avoir la commission des finances à qui on va présenter le budget. On vous montrera où on en est . Et vous poserez toutes les questions nécessaires. Et puis il y aura un travail en conseil municipal c'est là qu'il y aura toutes les questions. Finalement la mairie sera transparente. La maison de verre »

Louis Klee : « Mais Marie-Pierre tu ne fais que des déclarations. Il faut qu'on ait un dialogue.»

Marie-Pierre Sadourny : «En conseil municipal on sera tous présents. On pourra travailler le budget point par point. Vous poserez toutes les questions. A partir de là on pourra aller de l'avant. Depuis le début du conseil municipal. On est là des gens constructifs. »

Louis Klee : « Constructifs et dé-constructifs en même temps ».

Marie-Pierre Sadourny applaudit : « C'est magnifique ! Écoute-moi bien. La politique c'est sérieux. Maintenant ce que je vous propose, le budget va être voté ».

Louis Klee : « Il doit être discuté en amont »

Marie-Pierre Sadourny : « La commission des finances en parlera et travaillera. Et vous poserez toutes les questions. Et après, moi je vous poserai la question par rapport à cette attitude en CM : qu'est-ce que vous voulez ? Est-ce que vous voulez sortir la commune de la situation compliquée dans laquelle elle est, ou vous voulez continuer à l'aspirer par le bas ? »

Louis Klee : « Il n'y a aucune commission qui s'est tenue. Nous sommes le 21 février 2023 et nous ne savons rien du budget 2023. C'est tout à fait anormal »

Raymond Pla : « La commission des finances va se réunir. »

Marie-Pierre Sadourny en rigolant : « On en parle à chaque CM ».

Pierre Ortal sur le même ton : « C'est tellement drôle, c'est vrai ! »

Marie-Pierre Sadourny : « Mais là tu te moques de moi ? »

Pierre Ortal : « Là oui je me moque de toi. Parce que c'est drôle. Comme tu te moques de nous ! »

Raymond Pla veut finir le CM.

Louis Klee lui rappelle qu'il y a d'autres questions notamment sur les associations et lui rappelle qu'il ne peut pas changer les charges des associations au milieu de l'année.

Raymond Pla répond qu'il n'est pas idiot à ce point et qu'on en parlera lors de l'élaboration du budget et souhaite une bonne soirée à toutes et à tous.

Louis Klee dit : « Bon vous avez entendu, Marie-Pierre nous a dit... »

Raymond Pla le coupe : « Mais oui, mais oui, allez va... »

Le public et l'assemblée commencent à se lever.

Marie-Pierre Sadourny interpelle vigoureusement le public sur la sortie qui rigolait : « Mais attendez là. Vous rigolez pourquoi ? Vous rigolez contre moi là ? Vous rigolez par rapport à ce qu'a dit Louis Klee ? Pour être bien précis, il vient de dire une phrase, vous vous moquez de moi ? En pointant du doigt. »

Pierre Ortal essaie de la détendre en lui disant qu'ils pouvaient rigoler de la fin de séance.

Marie-Pierre Sadourny sèchement : « Je ne te parle pas »

Une personne du public pointée par Marie-Pierre Sadourny lui dit que ce n'est pas cette partie du public qui a rigolé.

Marie-Pierre Sadourny continue à s'énerver sur le public : « Alors qui a rigolé. Dites le moi. Vous rigolez de qui là ? Vous vous moquez de moi là ? »

Une personne du public lui répond : « Mais je ne vous connais pas, vous ».

Marie-Pierre Sadourny : « Mais pourquoi vous rigolez tous là ? »

Louis Klee ironise : « Elle va déposer plainte, faites gaffe ! Écoute arrête ton char ».

**(2h37mn30)**